

# ANIMATIONS SPORTIVES VACANCES DE FEVRIER



OCSPAC PAYS D'AUBIGNE



OCSPAC



OCSPAC@GMAIL.COM



06.01.36.16.55



[www.ocspac.com](http://www.ocspac.com)



## POUR LES 10-16 ANS



## TICKETS SPORTS

### DU 13 AU 24 FEVRIER 2023

**OSVIDH**  
Office des sports  
du Val d'ille Dingé Héde

*Chevaigné*

  
**Ille & Vilaine**  
LE DEPARTEMENT

VALORISER  
**il**  
PARTAGER  
**Val d'ille  
Aubigné**

Du 13 au 24  
Février

# TICKETS SPORT

Pour les  
10/16 ans

## MODE D'EMPLOI

- 1- Réserver au **06.01.36.16.55** du lundi au vendredi sur répondeur
- 2- Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à :  
**OCSPAC - BP 25054 - 35250 St Aubin d'Aubigné**
- 3- Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement
- 4- Les horaires de ramassage en car seront disponibles dans toutes les mairies et sur le site de l'OCSPAC le vendredi matin (au plus tard !!) **10 Février 2023**

→ **Clôture des inscriptions le mercredi 08 Février 2023**

Au delà de cette date, nous n'assurons pas le transport si votre commune n'est pas desservie préalablement.

→ **Toute annulation pendant les vacances devra être justifiée par un certificat médical pour bénéficier d'un remboursement.**

Fournir le pique nique le midi

Tenue sportive obligatoire pour toutes les journées « tickets sport »

Trampoline Park : possibilité d'apporter ses Chaussettes d'upper avenue

Patinoire : chaussettes hautes, gants

Piscine : maillot de bain, lunettes

Badminton : raquette si vous avez

Soccer : chaussures à crampons interdites

Pour les activités en salle : chaussures propres obligatoires

Partie à découper et à retourner avec le règlement à l'ordre de l'OCSPAC

à : **OCSPAC – BP 25054 – 35250 St Aubin d'Aubigné.**

Je soussigné(e) M./Mme\* \_\_\_\_\_ commune de \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ téléphone en cas d'urgence\* : \_\_\_\_\_

Inscrit ma fille/mon fils : \_\_\_\_\_ date de naissance \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
aux activités suivantes\* :

Escalade  Self défense, tirs  Trampoline upper avenue  Patinoire  Sports Records

Piscine  Bowling  Badminton  Gym Parkour/Luttés  Futsal et Soccer

Je verse la somme de \_\_\_\_\_ € (chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature\* :

mail\* :

\* à remplir obligatoirement

\* seulement si nous n'avons pas votre adresse ou si changement

**Lundi 13 Février**  
Montreuil / Ile matin

**Escalade Modjo**  
Hockey le matin



15,30 €

**Mardi 14 Février**  
Montreuil s/Ile

**Self Défense, Judo, Tir à l'arc**



8,50 €

**Mercredi 15 Février**  
St Aubin matin



**Trampoline Upper Avenue**  
Basket et Dodgeball le matin

15,30 €

**Jeudi 16 Février**  
Saint Aubin le matin

**Patinoire le Blizz**  
Jeux d'hiver le matin



13,70€

**Vendredi 17 Février**  
Gahard

**Journée des Records sportifs**  
Trampo longueur, basket/foot de précision, pyramide géante...

**Lundi 20 Février**  
Gahard le matin

**Piscine Aquatis à Fougères**  
Kin Ball et cirque le matin



10,80 €

**Mardi 21 Février**  
M/Ile l'après-midi



**Bowling Cap Malo le matin**  
Accrosport, DBL l'am

13,70 €

**Mercredi 22 Février**  
St Aubin

**Tournoi Badminton**  
inter Offices des Sports



4,90 €

**Jeudi 23 Février**  
Sens de Bgne



**Gym Parkour et Luttas**

8,50€

**Vendredi 24 Février**  
M/Ile le matin

**Futsal et Soccer Cap Malo**



13,70 €

# REGLEMENT DES TICKETS SPORT

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'utilisation des tickets sport et animations diverses de l'OCSPAC ainsi que les règles de comportement au sein des différentes activités.

Tout participant aux « tickets sport » et autres animations reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il s'engage à respecter du fait de son inscription ou de toute relation contractuelle.

## Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 48 heures avant le début de l'activité souhaitée.

L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC. Les absences donneront lieu à un remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical.

L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

## Transport

Le transport des inscrits est assuré par un car selon un trajet et des horaires affichés dans les mairies.

En cas d'inscription tardive ou hors délais, le transport est à la charge des parents.

## Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter du ramassage sur son lieu de départ et jusqu'à son retour sur ce même lieu. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.

Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

## Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

## Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée, un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances. Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits. Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux. En cas de non respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

## Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité : Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur. La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire...). L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée. La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

## Activités nautiques

Lorsque vous inscrivez votre enfant à une activité nautique (piscine, voile, canoé, rafting,...), vous reconnaissez implicitement que votre enfant sait nager et donc apte à la pratique de l'animation